

SKOL DIWAN GWENRANN

Association d'Éducation Populaire Bretonne
7 rue du sénéchal - 44350 GUÉRANDE

Mail : videgrenier@diwan-gwenrann.org

Contact : 07 80 57 10 12

VIDE-GRENIER DU 22 JUILLET 2018

Nom :
Prénom :
Adresse :

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagers (art-L 310-2 du Code commerce), de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 du code pénal).

Fait à _____ Le _____
signature

Nous vous remercions d'avoir choisi notre association Skol Diwan pour votre vide-grenier. Vous avez réglé la somme de _____ € correspondant à emplacements de 2m40 de façade et 4m90 de profondeur.

Comme précisé dans le règlement, aucune voiture ne sera autorisée au stationnement sur l'emplacement et sur le site.



RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU 22 JUILLET 2018

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 code APE 913E Siret : 421 323 841 00039

1. Le montant de la location de l'emplacement est fixé par l'AEP Skol Diwan et réglé par les exposants au moment de leur inscription.
2. La vente se situe sur le parking de E.LECLERC en Z.A.C de VILLEJAMES. Les emplacements de vente seront attribués le dimanche matin à partir de 7h. Les exposants se conformeront scrupuleusement à la surface qui leur sera attribuée.
3. La vente au public est autorisée de 9h à 18h, l'installation se fera de 7h à 9h. Les exposants devront laisser les emplacements propres.
4. Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à 18h. Tout départ prématuré devra se faire avec l'accord des organisateurs.
5. Aucun véhicule n'est autorisé sur l'aire de vente et sur le site.
6. Les organisateurs ne fourniront aucun matériel (table, chaise...). Chaque exposant devra y pourvoir personnellement.
7. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement en cas d'intempéries ou d'annulation de la part de l'exposant.
9. Chaque exposant devra justifier de son identité et sera inscrit sur un registre paraphé par l'organisateur. Aucune inscription ne pourra avoir lieu sans réception par l'organisateur du bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné des pièces jointes demandées.
10. Chaque exposant se verra remettre à son arrivée une autorisation nominative de vente.
11. La vente de nourriture, d'alcool et de tabac est interdite sur le site du vide-grenier.
12. L'inscription à l'opération « VIDE-GRENIER » du dimanche 22 juillet 2018 implique l'acceptation de ce règlement. Le non respect de ce règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant sans remboursement.

Restauration sur place auprès de la cafétéria « L'Océania ». Chaque exposant se verra remettre un bon d'un euro pour une boisson à la cafétéria.